

**DOSSIER DE CREATION
ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
ILE DE NANTES**

6- Mode de réalisation

Par délibération du Conseil Communautaire du 10 octobre 2003, Nantes Métropole a confié l'aménagement de l'ensemble de l'île à la Samoa, par l'intermédiaire d'une convention publique d'aménagement.

La réalisation de cette Zone d'Aménagement Concerté qui fait partie de l'opération d'ensemble sera donc réalisée dans le cadre existant de cette Convention Publique d'Aménagement.

Annexé à un acte reçu le

08 MARS 2006

par le notaire soussigné

REÇU EN PREFECTURE LE

- 5 NOV. 2004

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire du 15 octobre 2004
Nantes, le 15 NOV. 2004

Pour le président,
le vice-président délégué

TL Patrick RINBERT
finet